



2023 - 059

Bras, le 10 février 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 10 février 2023 par laquelle Madame ROUGNY Marie-Antoinette sollicite l'autorisation de stationner un véhicule pour procéder à la livraison de bois de chauffage au n°18 de la rue Henri FABRE à BRAS (Var) le vendredi 17 février 2023 de 13h30 à 17h00,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion d'une livraison de bois de chauffage pour le compte de Madame ROUGNY Marie-Antoinette, le vendredi 17 février 2023 de 13h30 à 17h00,

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 17 février 2023 de 13h30 à 17h00, un véhicule de livraison de bois sera autorisé à se stationner à hauteur du n°18 de la rue Henri FABRE.

Ce véhicule ne devra pas entraver la circulation pour laisser le passage à tous les autres véhicules dont les gros gabarits.

Article 2 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette sera tenue de se conformer à la législation concernant la signalisation relative au stationnement sur la voie publique.

Article 3 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette se chargera de la signalisation du véhicule.

Article 4 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 5 : Les agents de la police municipale de BRAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame ROUGNY Marie-Antoinette
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

